



Demmission et congé pour un pacs

Par **PAQUEREAU ANAIS**, le **22/03/2018** à **09:44**

Bonjour,

Ma convention est celle de l'industrie laitière, mon conjoint est muter dans une autre région le 30/06/2018, je vais donc donner ma démission le 30/05/2018 (1 mois de préavis) mais nous nous pacsons le 31/05/2018 et j'ai le droit à 6 jours ouvrables que j'ai posés mais qui ne seront validés qu'après réception du document officiel, ma question est donc de savoir si les jours pour mon pacs sont inclus dans ma période de préavis, ou s'ils seront à rajoutés à mon mois de préavis ?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **22/03/2018** à **12:57**

Bonjour,

Il n'y a normalement que les congés payés prévus avant sont début et qui tombent pendant le préavis qui en reportent le terme donc pas des jours pour évènement familial...